

Bégard, le

- 8 JUIL. 2025

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT HENT KERBABU IZELAN  
DU 10 AU 22 JUILLET 2025 DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Kerbabu Izelan, dans le cadre de travaux sur le réseau basse tension.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite, Hent Kerbabu Izelan, du 10 au 22 juillet 2025, en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire de déviation sera mis en place.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise LE DU de Châtelaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte d'ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise LE DU.

Le Maire

Vincent CLECH

